
NOLIAKCHOTT INFO

QUOTIDIEN

397

DU MERCREDI 18 JUIN 2003

Des droits à la naissance

C'est le sens dont a voulu se parer cette année la célébration lundi par la communauté internationale de la journée africaine de l'enfance. Le choix du thème "Enregistrement des naissances" renforce cette idée.

En Mauritanie, cette journée a été marquée par de nombreuses activités de sensibilisation et de mobilisation sur des sujets en rapport avec les enfants et leur situation. Les manifestations se sont déroulées dans les locaux de l'Assemblée nationale sous l'égide du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Etat civil en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et les Populations.

Au cours de cette cérémonie, a été mis en exergue la place réservée à l'enfance par le gouvernement mauritanien qui a ratifié la convention internationale sur les droits de l'enfance ainsi que la prise en compte de la problématique de l'enfance en tant que projet de société moderne.

Enfin, le représentant de l'UNICEF a mis en exergue l'appui dont bénéficient les enfants de la part du Fonds des Nations unies pour la Population particulièrement en matière d'actions pour le respect du droit de l'enfance. Et que l'enregistrement à la naissance constitue un droit fondamental.